

GUIDE CHANTIERS دليل الورشات



فهرس

SOMMAIRE

- Décrets – arrêtés sécurité dans les chantiers	- مرسوم قرار متعلق بالسلامة داخل الأوراش
- Consignes générales de sécurité	- تعليمات السلامة العامة
- Travail en hauteur - échelle	- عمل في ارتفاع - مقياس
- Travail en hauteur - échafaudage	- عمل في ارتفاع - السقالات
- Circulation	- مرور
- Levage - Elingage	- رفع - أخذ الشحن
- Coffrage - Etaisement	- صندوقة - المساندة
- Terrassement	- متراس
- Electricité	- كهرباء
- Manutention manuelle	- المناولة اليدوية
- Hygiène	- النظافة
- Incendie	- حريق
- Equipements de protection individuelle (EPI)	- معدات الحماية الشخصية
- Environnement	- بيئة
- Produits et matériaux dangereux	- المنتجات و المواد الخطرة
- En cas d'accident	- في حالة وقوع حادثة



Source d'images :

<http://www.gabella.ch/index.php?id=18>

Décrets – arrêtés sécurité dans les chantiers

ARRETE MINISTERIEL

- Arrêté du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle n°93-08 du 6 jourada I 1429 (12 mai 2008) fixant les mesures d'application générales et particulières relatives aux principes énoncés par les articles de 281 à 291 du code du travail (Hygiène et Sécurité des salariés).

DAHIR

- Dahir n° 1-56-093 du 10 Hijja 1376 (22.11.2010) concernant l'organisation des services médicaux du travail.

DECRETS

- Décret n°2-14-499 du 20 hija 1435 (15 oct.2014) approuvant le règlement général de construction fixant les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les constructions et instituant le comité national de la prévention des risques incendie de panique dans la construction.

- Décret n° 2-05-751 du 6 jourmada II 1426 (13 juillet 2005) pris pour l'application des dispositions des articles 315 et 316 de la loi n° 65-99 portant code du travail (Services médicaux du travail).
- Décret n° 2-98-975 du 28 chaoual 1421 (23 janvier 2001) relatif à la protection des travailleurs exposés aux poussières d'amiante
- Décret n° 2-04-422 du 16 kaâda 1425 (29 décembre 2004) fixant les mentions que doit comporter la carte de travail.
- Décret n° 2-04-423 du 16 kaâda 1425 (29 décembre 2004) fixant les conditions et les formes de présentation de la déclaration d'ouverture d'une entreprise, d'un établissement ou d'un chantier.

Bonnes conditions d'hygiène et de sécurité

Principaux éléments du référentiel		
Règlementation du travail. Gestion sécuritaire et sanitaire du chantier		
Référentiel	Contenu	Observations
Loi 65-99 relative au code du travail. et ses textes d'application.	<ul style="list-style-type: none"> • L'entrepreneur est responsable des conditions de sécurité et salubrité : prévention des incendies, eau potable, évacuation des eaux résiduaires et de lavage, vestiaires, toilette et couchage des salariés. <ul style="list-style-type: none"> ❖ Approvisionnement en eau potable des chantiers, logements salubres et conditions d'hygiène satisfaisantes. ❖ Conditions sécuritaires d'utilisation des machines, outils et engins. ❖ Déclaration à l'agent chargé de l'inspection du travail de l'ouverture du chantier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le code du travail est relativement peu respecté. • Les règles de sécurité ne sont pas respectées même par les ouvriers.

Hygiène et sécurité

<p>(Décret n° 2-04-423 du 29 décembre 2004 fixant les conditions et les formes de présentation de la déclaration d'ouverture d'une entreprise, d'un établissement ou d'un chantier.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'entrepreneur est responsable de: <ul style="list-style-type: none"> ❖ Conditions de salubrité et de sécurité des locaux, à maintenir pendant la durée du contrat. ❖ Sécurité des machines et outils de travail tout au long de la durée du contrat. ❖ Ensemble des mesures nécessaires afin de garantir la vie et la santé des employés. • Accidents et sinistres dont l'ouvrier est victime. • Conditions de travail : âge d'admission, heures, travail de nuit... • Services médicaux de travail. • Précision du nombre des salariés dans la déclaration d'ouverture du chantier (catégories, numéro d'immatriculation à la CNSS, numéro de la police d'assurance contre les accidents de travail et les maladies professionnelles). 	
---	--	--

<p>Loi n° 7-81 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et à l'occupation temporaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le droit d'occupation temporaire autorise la prise de possession provisoire d'un terrain, pour tout exécutant de travaux publics et permet à ce dernier en vue de faciliter l'exécution des travaux publics dont il est chargé : <ul style="list-style-type: none"> ❖ soit d'y procéder aux études et aux travaux préparatoires des travaux publics ; ❖ soit d'y déposer temporairement des outillages, matériaux ou d'y établir des chantiers, des voies nécessaires à l'exécution des travaux ou autres installations. • autorisée par un acte administratif indiquant les opérations à raison desquelles l'occupation est ordonnée, la surface sur laquelle elle doit porter, la nature et la durée probable de l'occupation. 	<ul style="list-style-type: none"> • La bonne gestion du voisinage est un bon indicateur de la qualité de conduite du chantier.
---	--	--

<p>Loi n° 12-06 relative à la normalisation, à la certification et à l'accréditation et ses textes d'application.</p> <p>Décret royal n° 719-68 du 20 novembre 1968 déterminant les mesures particulières de prévention médicale applicables dans les établissements où le personnel effectue des travaux l'exposant à l'inhalation de poussières d'origine industrielle ou participe à l'exécution de ces travaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre réduit de normes liées à la sécurité → celles qui se rapportent à la sécurité des chantiers de construction concernent : <ul style="list-style-type: none"> ❖ l'incendie, ❖ les engins de manutention : grues et appareils de levage, ❖ les équipements de protection individuelle.. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance réglementaire en termes d'hygiène et de sécurité concernant : <ul style="list-style-type: none"> • Définition des risques majeurs dans les chantiers. • Modes d'exécution des opérations de construction. • Stockage, chargement et déchargement des matériaux. • Installation et organisation du chantier.
---	---	---

<p>Arrêté du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle n° 93-08 du 12 mai 2008 fixant les mesures d'application générales et particulières relatives aux principes énoncés par les articles de 281 à 291 du code du travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositions réglementaires relatives aux mesures d'hygiène et de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> ☐ Aménagement des locaux de travail. ☐ Préservation de l'hygiène et de la sécurité des salariés : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Nettoyage et désinfection des locaux du travail. ❖ Evacuation des eaux résiduaires ou de lavage. ❖ Installations sanitaires vestiaires, lavabos, douches et toilettes. ❖ Prévention contre les risques résultant du bruit. ❖ Locaux réservés aux repas et à l'hébergement des salariés. ❖ Prévention contre les incendies. ❖ Prévention des accidents du travail → conditions relatives aux : <ul style="list-style-type: none"> ➢ passerelles, planchers en encorbellement, plateformes en surélévation et les accès provisoires (échelles). ➢ locaux des machines génératrices et motrices. ➢ travail à la soudure. ➢ empilements de caisses, sacs, planches, briques, autres matériaux ou objets... • Responsabilité de l'employeur quant à l'exécution du règlement intérieur. • Affichage par l'employeur du règlement intérieur à l'intention des salariés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'application. • Le secteur immobilier reste fortement marqué par des techniques des modes d'exécution à fort caractère «traditionnel» → source de risques sur le chantier (prépondérance de travaux manuels, émission de nuisances (poussières, bruits, dépôt anarchique de matériaux, etc.).
--	--	--

Bonnes conditions d'hygiène et de sécurité

	Référentiel	Contenu	Observations
Hygiène et sécurité	Décret n° 2-99-1087 du 4 mai 2000 approuvant le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat. (CCAG-T)	Entreprise : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Organisation de police des chantiers applicable à tous les travaux <ul style="list-style-type: none"> • S'informer et respecter tous les règlements et consignes des autorités concernées du lieu où sont effectués les travaux. • Conformité aux ordres du maître d'ouvrage . • Exécution des mesures de police à ses frais. • Responsabilité de tous dommages résultant, pour les propriétés publiques ou particulières, du mode d'organisation et de fonctionnement du chantier. 	

	Référentiel	Contenu	Observations
Hygiène et sécurité	Décret n° 2-99-1087 du 4 mai 2000 approuvant le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat. (CCAG-T)	Responsabilité complète du respect de la réglementation du travail: <ul style="list-style-type: none"> • Obligations sociales (CNSS, assurances ...), • Soumission au bureau de placement de la liste des ouvriers permanents et maintien de cette liste mise à jour, • Sécurité et protection du personnel du chantier : hygiène, sécurité et accidents du travail, législation et réglementation sociale. • Couverture par des assurances des risques inhérents à l'exécution du marché : véhicules, accidents du travail. 	

Référentiel	Contenu	Observations
Décret n° 2-99-1087 du 4 mai 2000 approuvant le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat. (CCAG-T)	<p>Mesures de sécurité et d'hygiène :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration dans le cahier des prescriptions communes ou le cahier des prescriptions spéciales : ❖ conditions de logement du personnel, ❖ ravitaillement et fonctionnement du chantier, ❖ hygiène (nettoyage quotidien, entretien du réseau d'égouts et d'alimentation, évacuation des ordures ménagères), ❖ service médical (soins médicaux, fournitures pharmaceutiques, etc.), ❖ gardiennage et à la police du chantier (propreté, discipline, règlement de chantier) ❖ sécurité et protection du personnel du chantier et des tiers ❖ protection de l'environnement. • En adéquation avec les spécificités du chantier et des dangers en matière de ❖ Prévention des accidents, ❖ établissement de voies de circulation, 	

Référentiel	Contenu	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Entretien des pistes d'accès provisoires sûrs (échelles et passerelles de circulation). ❖ Entretien d'équipements de sécurité : casques, gants, bottes, lunettes, dispositifs de secourisme, de signalisation des abords des chantiers, des tranchées, des sorties d'engins, des dépôts de matériaux, etc. 	
	<p>Mesures spécifiques pour les ouvrages provisoires, les échafaudages et les coffrages à intégrer dans le cahier des prescriptions spéciales de mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établissement de plans, de dessins et notes de calcul détaillés • procédure d'approbation obligatoire • procédure de contrôle par des organismes compétents aux frais de l'entrepreneur si nécessaire 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositions spécifiques dans le cahier des prescriptions spéciales pour réduire les nuisances en milieu urbain. 	

Référentiel	Contenu	Observations
	<p>Soins, secours et indemnités aux ouvriers et employés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation du service médical et garanti, à ses frais, des soins médicaux et des fournitures pharmaceutiques aux ouvriers et employés victimes d'accidents ou de maladies de travail. • Prise à ses frais des mesures de salubrité indiquées par les services compétents : vaccinations, conformité des installations et campements. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement par l'entreprise à ses frais du matériel et des matériaux sans emploi et des matériaux provenant des démolition) au fur et à mesure de l'avancement des travaux. 	

Référentiel	Contenu	Observations
	<p>Maître d'ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité de veiller au respect, par l'entrepreneur de la réglementation de la sécurité. • Documentation du cahier de chantier et aviser immédiatement l'entrepreneur. • Recours si nécessaire à l'arrêt du chantier. • En cas d'infraction, il peut appliquer des mesures coercitives (sans préjudice de l'application des poursuites prévues par la législation du travail) → régie aux frais de l'entrepreneur, résiliation du marché. 	
CCAG-EMO	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénieurs spécialisés/ BET, laboratoires et bureau de contrôle : obligation d'informer par écrit le maître d'ouvrage de tout accident survenu pendant l'exécution du marché et de le consigner sur le document de suivi s'il est prévu. 	

- Arrêté viziriel du 16 janvier 1950 relatif aux précautions à prendre par les travailleurs qui emploient le ciment à prise rapide.
- Arrêté viziriel du 28 juin 1938 concernant la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en oeuvre des courants électriques, modifié et complété par les arrêtés du 4 avril 1940 et 28 décembre 1951.
- Arrêté viziriel du 11 juin 1949 déterminant la liste des machines ou parties de machines dangereuses pour les ouvriers et pour lesquelles il existe des dispositifs de protection d'une efficacité reconnue.
- Arrêté du 31 janvier 1950 du directeur du travail et des questions sociales déterminant les termes de l'affichage indiquant les prescriptions hygiéniques à observer dans l'emploi du ciment à prise rapide.
- Arrêté viziriel du 5 mars 1952 déterminant les mesures particulières de protection des ouvriers qui exécutent des travaux de peinture ou de vernissage par pulvérisation.
- Arrêté du 2 avril 1952 déterminant les mesures particulières de protection et de salubrité applicables dans les chantiers du bâtiment et les travaux publics.

- Arrêté viziriel du 9 septembre 1953 déterminant les mesures particulières de sécurité relative aux appareils de levage autre que les ascenseurs et les monte-charges, modifié par l'arrêté 28 septembre.
- Arrêté du 3 novembre 1953 du directeur du travail et des questions sociales fixant les conditions de vérification des appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charges.
- Arrêté du 25 juin 1954 du directeur de la santé publique et de la famille relatif à la liste des médicaments et du matériel médical qui doivent être détenus en permanence sur les chantiers.
- Arrêté conjoint n° 528-68 du 21 novembre 1968 du ministre du travail et des affaires sociales et du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande, fixant la liste des travaux exposant le personnel, d'une façon habituelle à l'inhalation de poussières d'origine industrielle.



Description de l'opération

L'opération est constituée des entités suivantes :

- Un bâtiment composé de

-

-

-

Coordonnées utiles

Maîtrise d'Ouvrage :

Maîtrise d'Ouvrage Déléguée :

Tél.....

GSM du responsable de chantier:.....



Avant-propos

Ce guide pratique est destiné à vous présenter les moyens que nous allons mettre en œuvre afin de garantir la sécurité, la qualité et le respect de l'environnement tout au long de son déroulement.

Objectifs du maître d'ouvrage

- Limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier
- Limiter les pollutions de proximité lors du chantier
- Limiter les risques sur la santé des ouvriers
- Limiter la quantité de déchets mis en décharge

« Vous êtes garants de la bonne tenue de votre chantier »



22

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

تعليمات السلامة العامة

1. احترام تعليمات السلامة
2. احترام لافتات السلامة
3. استخدام المعدات فقط للأغراض المقصودة
4. استخدام معدات الوقاية الشخصية
5. احترام أجهزة الحماية الجماعية (حراس ...)
6. ابلغ عن كل حالة خطيرة ملاحظة
7. ابلغ فوراً عن أي حادث أو واقعة
8. خذ رعاية من سلامتك و من سلامة زملائك
9. كن متعاوناً لضمان السلامة و لتحسين ظروف العمل
10. استخدم الآلات، الأدوات، المواد الخطرة و جميع المعدات الأخرى بشكل أمين
11. حافظ على أماكن العمل، المعدات و الأدوات في حالة جيدة من النظافة و الصيانة
12. كن قدوة

1. Respectez les consignes de sécurité qui vous sont données
2. Respectez la signalisation et l'affichage de sécurité
3. Utilisez le matériel uniquement pour l'usage pour lequel il est prévu
4. Utilisez les Equipements de Protection individuelle (EPI)
5. Respectez les dispositifs de protection collective (garde-corps ...)
6. Signalez toute situation dangereuse ou anomalie
7. Signalez immédiatement tout accident ou incident
8. Prenez soin de votre sécurité et de celle de vos collègues
9. Soyez collaboratifs pour garantir la sécurité et améliorer les conditions de travail
10. Utilisez correctement les machines, les outils, les substances dangereuses et tous les autres équipements
11. Gardez le lieu de travail, le matériel et l'outillage en bon état de propreté et d'entretien
12. Montrez l'exemple



23

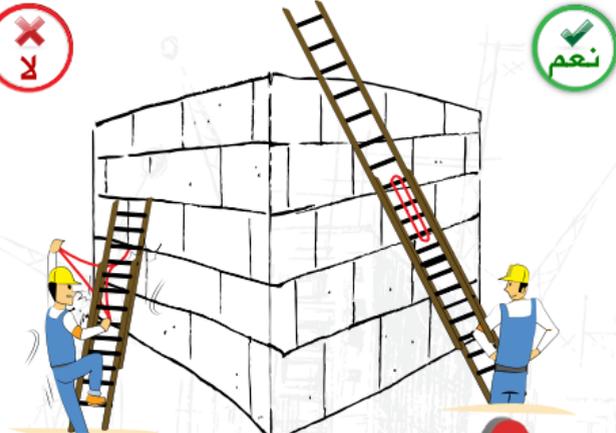
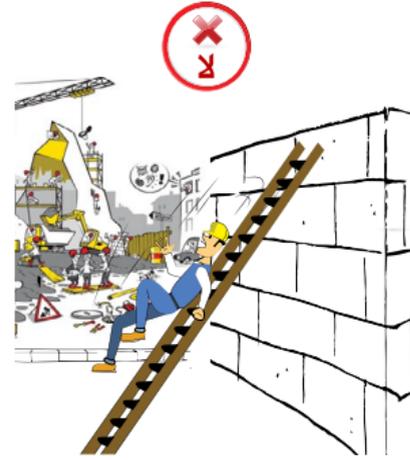
TRAVAIL EN HAUTEUR - ECHELLE

عمل في ارتفاع - مقياس



• ضع السلم بشكل صحيح و على سطح أفقي غير منزلق

- Positionnez convenablement l'échelle et placez-la sur une surface plane horizontale non glissante



• اصعد أو انزل السلم الوجه مقابل الجدار و اليدين مثبتة على القضبان
• لا تنحني أو تمتد جانبيا و تثب السلم قبالة مكان العمل

- Montez ou descendez visage face à l'échelle et les deux mains agrippées aux barreaux
- Ne vous penchez pas et ne vous étirez pas latéralement, fixez l'échelle en face de la surface de travail

• لا تصلح سلما متدرجا بنفسك

- Ne bricolez jamais une échelle coulissante vous-même



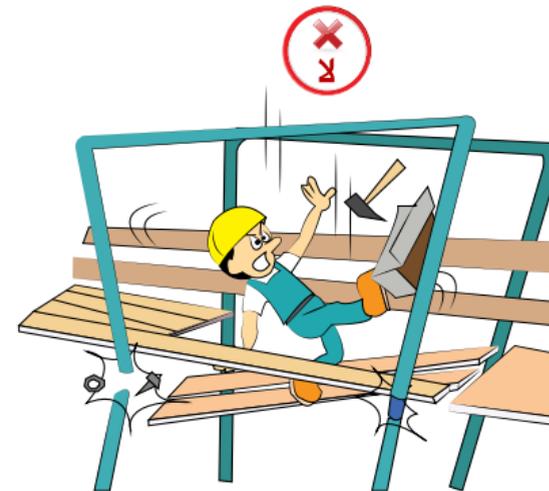
TRAVAIL EN HAUTEUR - ECHAFAUDAGE

عمل في ارتفاع - السقالات



- N'improvisez jamais des plateformes de travail
- Utilisez toujours des échafaudages correctement installés et protégés
- En cas de stockage de matériaux, respectez les limites de charges des planchers d'échafaudages

- لا ترتجل منصات العمل
- استخدم دائما السقالات بشكل صحيح و محمي
- في حالة تخزين المواد، احترم حدود حمولة السقالات



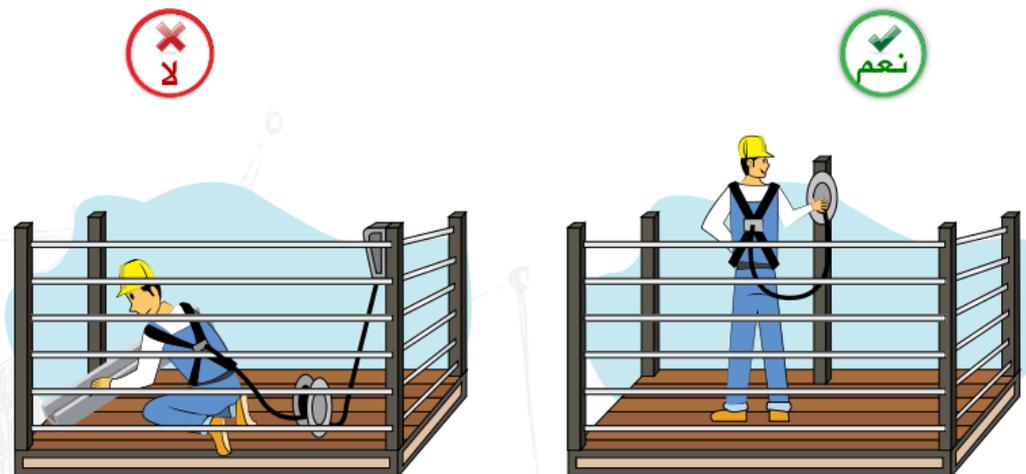
- تثبيت السقالات بشكل صحيح
- Stabilisez et fixez correctement les échafaudages

- Ne laissez jamais un plancher d'échafaudage encombré
- لا تترك أرضية السقالات مزدحمة



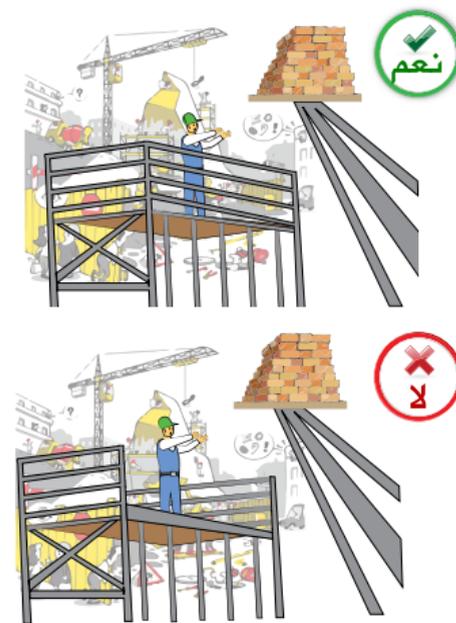
TRAVAIL EN HAUTEUR - ECHAFAUDAGE

عمل في ارتفاع - السقالات



• استخدم معدات الوقاية الشخصية (حزام الأمان لجميع الأعمال فوق 3 أمتار في الارتفاع، و الأحذية غير زلقة ...)

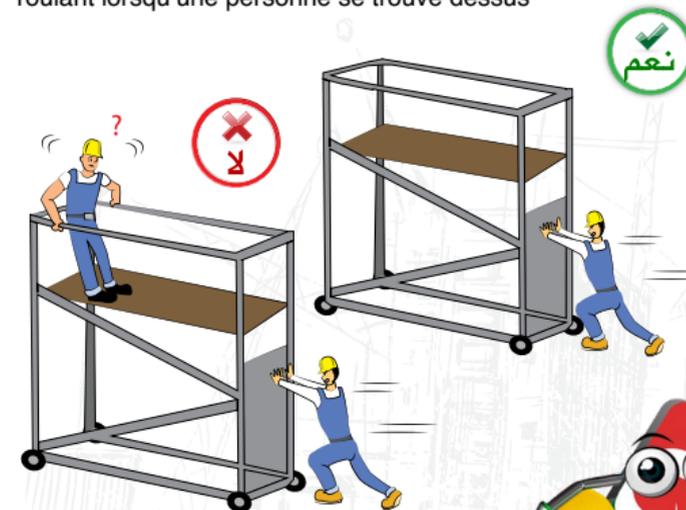
- Utilisez les équipements de protection individuelle (harnais de sécurité pour tous travaux au-delà de 3 m de hauteur, chaussures antidérapantes ...)



• لا تعمل على سقالة دون أسوار واقية

- Ne travaillez jamais sur un échafaudage sans garde-corps

- يمنع منعا باتا نقل سقالة متحركة عند وجود شخص عليها
- Il est formellement interdit de déplacer un échafaudage roulant lorsqu'une personne se trouve dessus



CIRCULATION

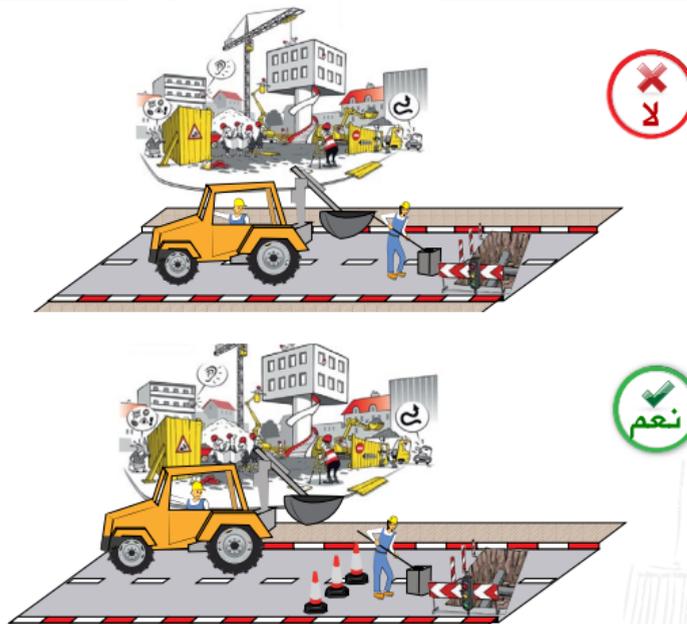
مرور



- Veillez au balisage là où il y a un risque de chute
- Bouchez toutes les ouvertures dangereuses en façade ainsi que les ouvertures au niveau du sol



- تأكد من وضع علامة عندما يكون هناك خطر السقوط
- أغلق جميع الفتحات الخطيرة و الفتحات الأمامية على مستوى الأرض



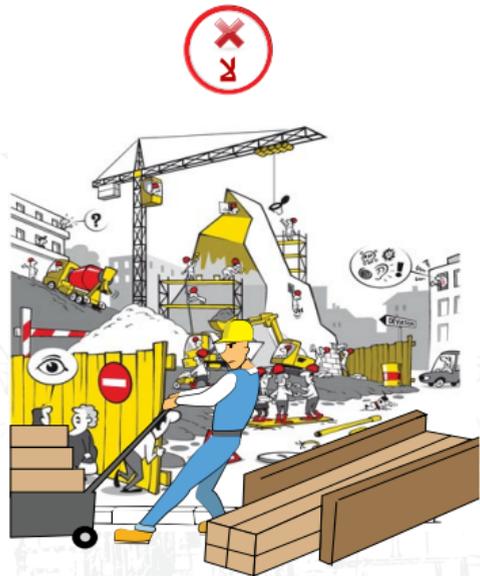
- توخي الحذر عند قيادة آلات البناء (خصوصا إلى الوراء...)
- Faites attention en conduisant les engins de chantier (surtout en reculant)

- راقب حدود السرعة و علامات التشوير داخل الأوراش
- Respectez les limitations de vitesse et la signalisation de chantier



CIRCULATION

مرور



• حافظ على صيانة الطرق و تحريها

- Maintenez les voies de circulation dégagées

• لا تترك الفوضى تغطي على مكان عملك

- Ne laissez pas le désordre s'installer à votre poste de travail

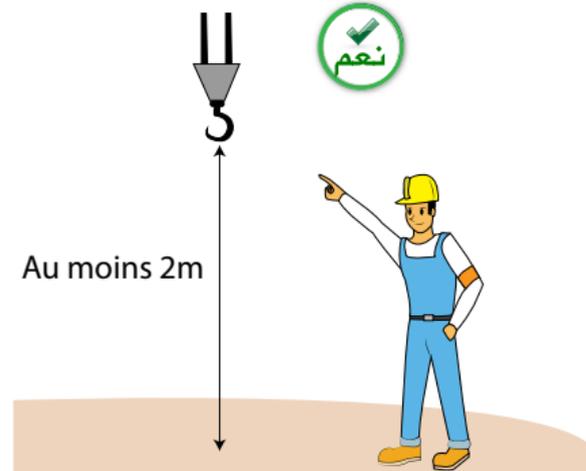


LEVAGE - ELINGAGE

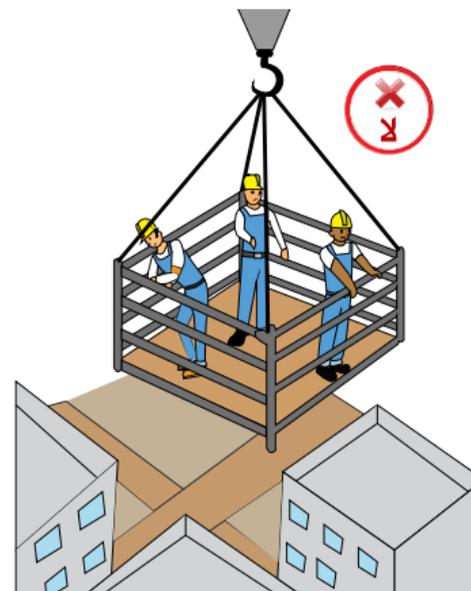
رفع - أخذ الشحن



- Ne restez jamais dans le rayon d'action de la grue
- Le crochet ne doit jamais être à moins de 2 m du sol pendant les déplacements sans charge



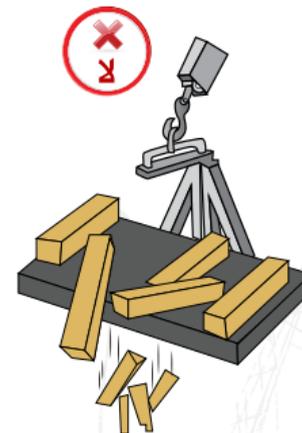
- لا تبقى في دائرة نطاق تشغيل الرافعة
- لا ينبغي أن يكون الرابط أقل من 2 متر فوق سطح الأرض أثناء التحرك بدون حمل



- لا ينبغي رفع أو حمل الناس فوق الرافعة
- Il est interdit de lever ou de véhiculer des personnes avec un engin de levage

- Placez correctement les charges qui doivent être soulevées par la grue

- ضع بشكل صحيح الأثقال التي يجب رفعها بواسطة الرافعة



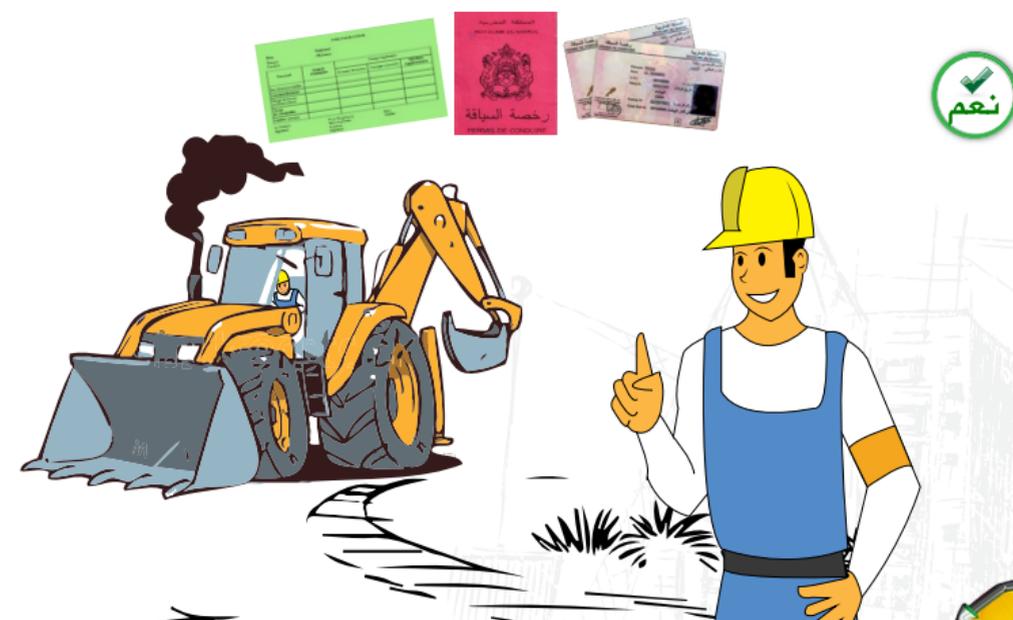
LEVAGE - ELINGAGE

رفع - أخذ الشحن



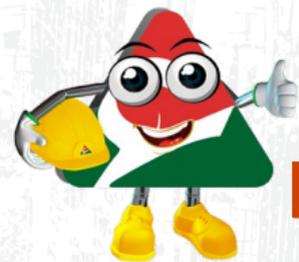
• لا تتجاوز الحمل الأقصى المحدد للرافعة، يمكنها أن تنقلب

- Ne dépassez pas la charge maximum indiquée de la grue elle risque de se renverser.



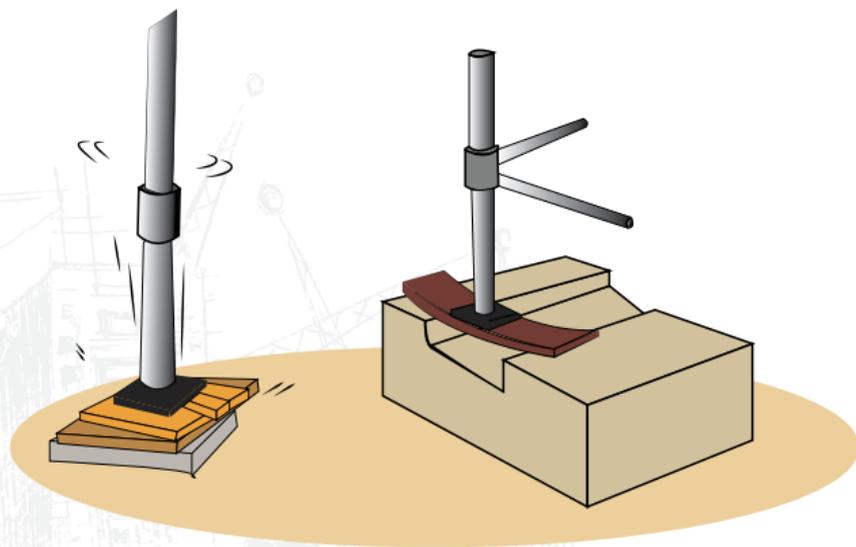
• لا تستخدم معدات الرفع إلا إذا كان يحق لك ذلك

- N'utilisez les engins de levage que si vous êtes habilité

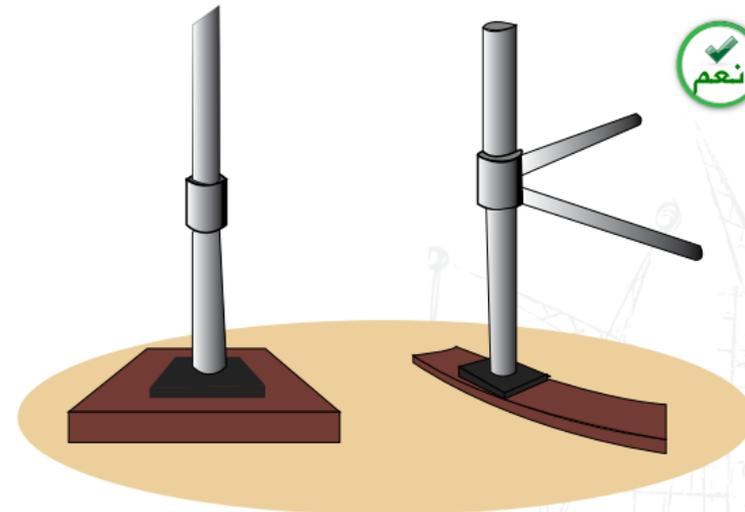


COFFRAGE – ETAIEMENT

صندقة – المساندة



- تأكد من تثبيت الدعائم بشكل صحيح
- Assurez-vous que les étais sont correctement calés

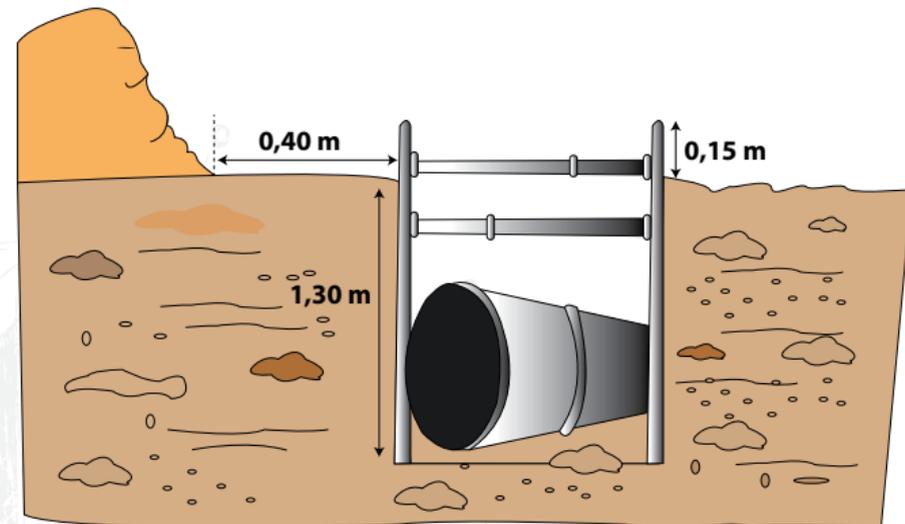


- تأكد أن الدعائم مستقرة
- Assurez-vous de la stabilité de l'étalement en pied



TERRASSEMENT

متراس



- Vous devez blinder les fouilles et les tranchées de plus de 1,30 m de profondeur
- Vous devez stocker les déblais à 40 cm du bord de la tranche et le blindage doit dépasser de 15 cm au minimum

- يجب تدعيم و حماية الحفريات و الخنادق أكثر من 1,30 مترا من العمق
- يجب تخزين الفضلات على بعد 40 سم من حافة الخندق و يجب على الدرع أن يمتد ب 15 سم على الأقل



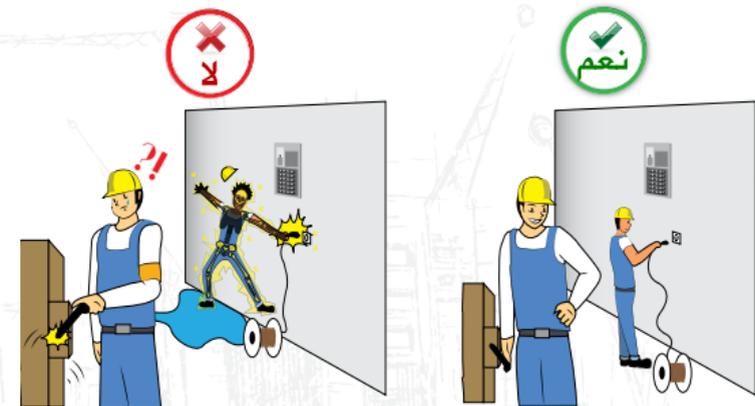
- انتبه إلى خطر الانهيار عند وجود سيارة أو شاحنة قرب حافة الحفر
- Attention au risque d'éboulement lorsqu'un engin ou un camion circule trop près du bord de la fouille.



ELECTRICITE

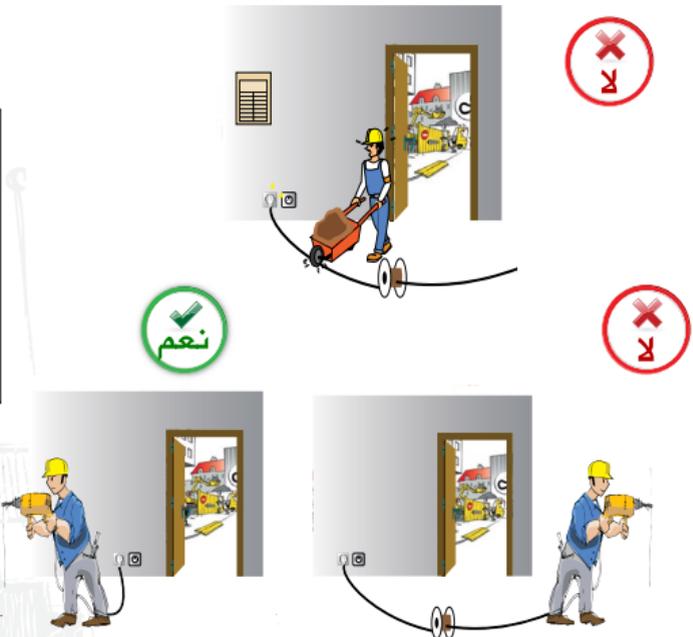
كهرباء

- إيقاف التيار الكهربائي قبل العمل على الأجهزة الكهربائية
- Coupez systématiquement le courant avant d'intervenir sur un appareil électrique



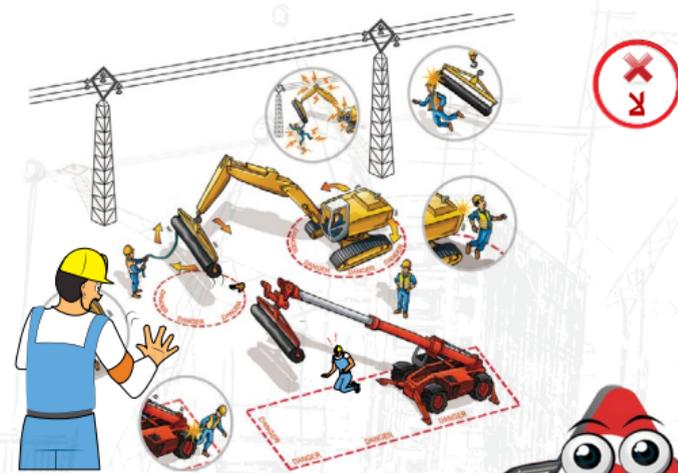
- Utilisez des rallonges adaptées et en bon état
- استخدام أسلاك التمديد مناسبة و جيدة

- لا تترك الخيوط الكهربائية ملقاة على الأرض
- Ne laissez pas traîner les câbles au sol



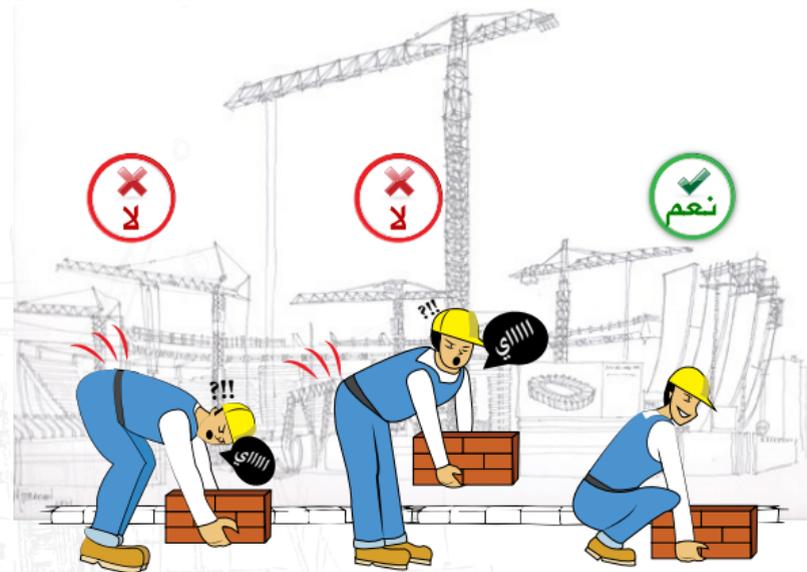
- N'intervenez pas sur le matériel électrique si vous n'êtes pas habilité
- لا تلمس المعدات الكهربائية إلا إذا كان يحق لك ذلك

- احترم مسافات الأمان عند قيادة الرافعة قرب خط كهربائي
- Respectez les distances de sécurité lorsque vous manipulez la grue devant une ligne électrique



MANUTENTION MANUELLE

المناولة اليدوية



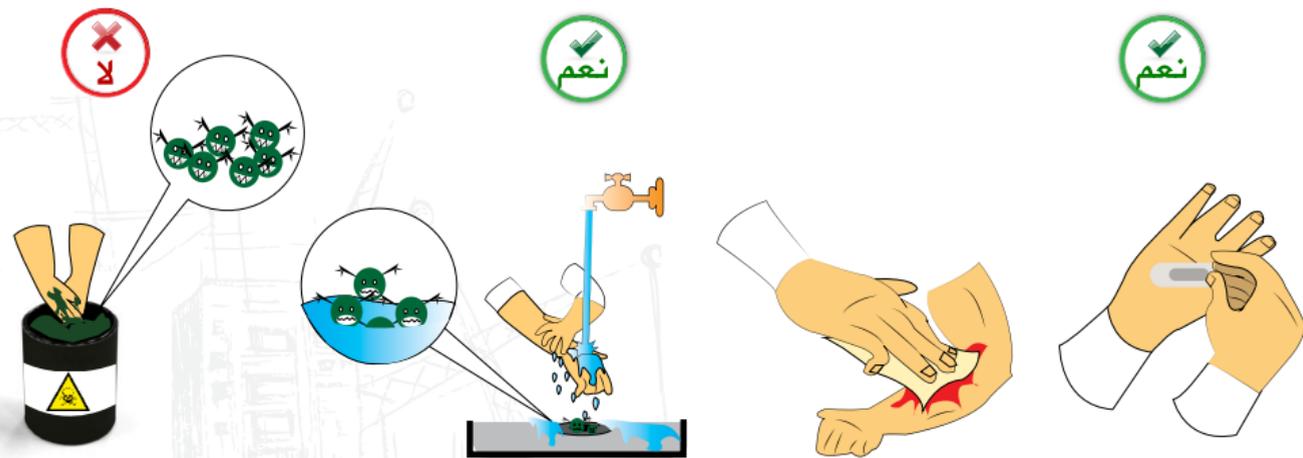
- احترم تعليمات المناولة اليدوية :
- Respectez les consignes de manutention manuelle :
- حافظ على استقامة ظهرك وضع الحمل قريبا إلى الجسم
- Gardez toujours le dos droit et la charge plus près possible du corps
- اثني الساقين و ارفع لحمولة باستخدام عضلات الساق
- Pliez les jambes et remontez la charge en utilisant les muscles des jambes
- تجنب التواء الجسم
- Evitez les torsions du corps

- استخدم إكسسوارات و تجهيزات الرفع
- Utilisez les accessoires et les appareils de levage adéquats.

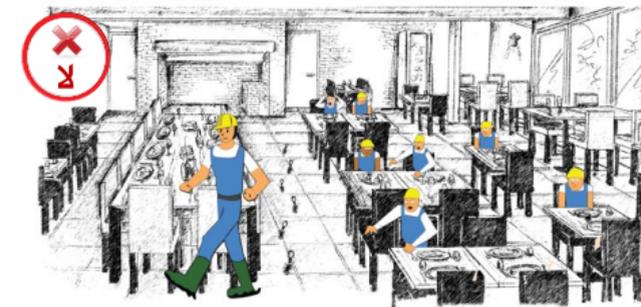


HYGIENE

النظافة



- غسل اليدين بعد كل عمل موسخ
- Lavez vos mains après tout travail salissant
- نظف و عقم كل جرح
- Nettoyez et désinfectez soigneusement toute blessure



- حافظ على نظافة غرف الطعام، غرف خلع الملابس و الصحة
- Gardez propres les réfectoires, vestiaires, et sanitaires.



• تخلص من النفايات في الحاويات المناسبة

- Jetez les déchets dans les bacs réservés

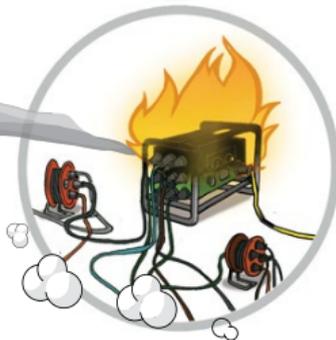


INCENDIE

حريق

• لا تمزج منتوجين غير متوافقين

• Ne mélangez jamais deux produits incompatibles



• تدرب على استعمال طفايات الحريق

• Formez-vous sur l'utilisation des extincteurs



• لا تضع المواد القابلة للاشتعال بالقرب من مصدر حرارة

• Ne mettez pas les produits inflammables à proximité d'une source de chaleur

• ابلغ عن أي خلل أو وضع خطير

• Signalez toute anomalie ou situation dangereuse

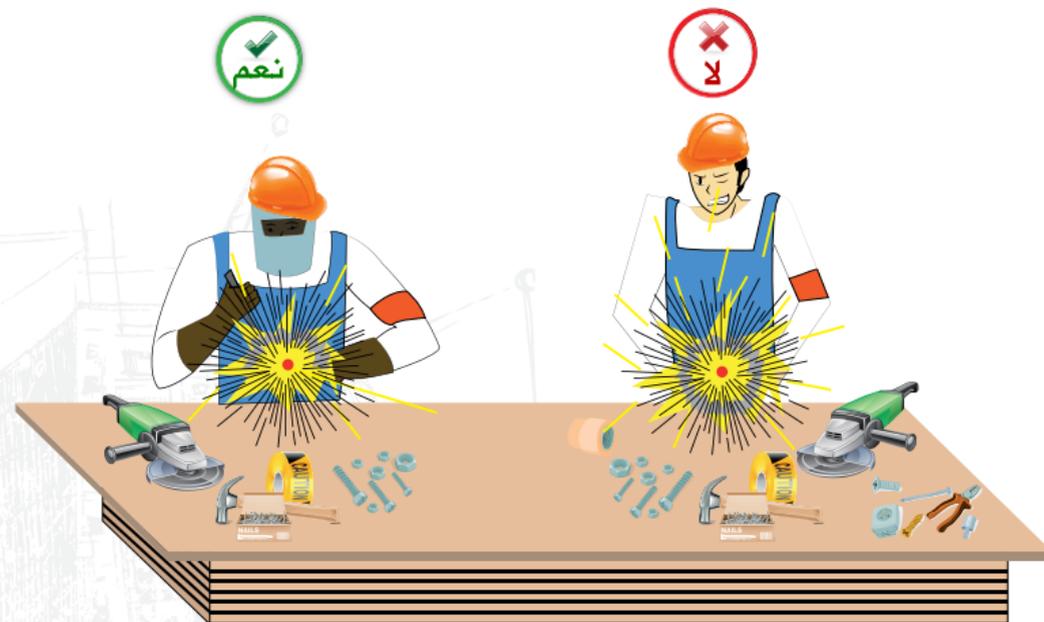


**GSM du responsable
de chantier:.....**



Equipement de Protection Individuel -EPI-

معدات الحماية الشخصية



• ارتدي معدات الوقاية وفقا لطبيعة العمل

- Portez toujours les équipements de protection selon la nature des travaux



• أنواع معدات الوقاية الشخصية

- Types d'équipements de protection individuel (EPI)



ENVIRONNEMENT

بيئة



- احترم تعليمات فرز النفايات
- Respectez bien les consignes de tri des déchets



- Evitez les bruits inutiles et gênants sur le chantier
- Pour les travaux bruyants, utilisez les moyens de protection appropriés



- تجنب الضوضاء المزعجة في ورشة البناء
- إستعمل معدات الوقاية الملائمة عند الإشتغال بمعدات باعثة للضجيج



- حد من الغبار الناتجة بالري المنتظم
- Réduisez la poussière générée en arrosant régulièrement



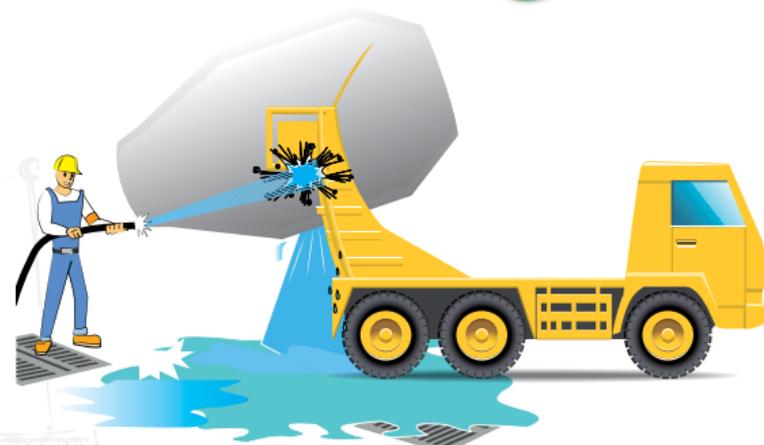
ENVIRONNEMENT

بيئة



• لا تتخلص من النفايات في الطبيعة

- Ne jetez pas les déchets dans la nature

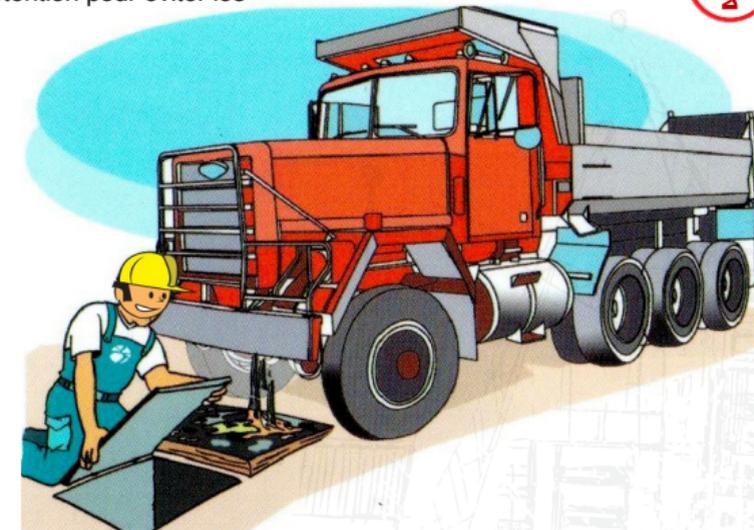


• اغسل خلاطات الخرسانة في المناطق المخصصة

- Lavez les bétonnières dans les aires consacrées

• ضع خزانات الاحتفاظ لتجنب التدفقات على الأرض

- Mettez des bacs de rétention pour éviter les écoulements au sol



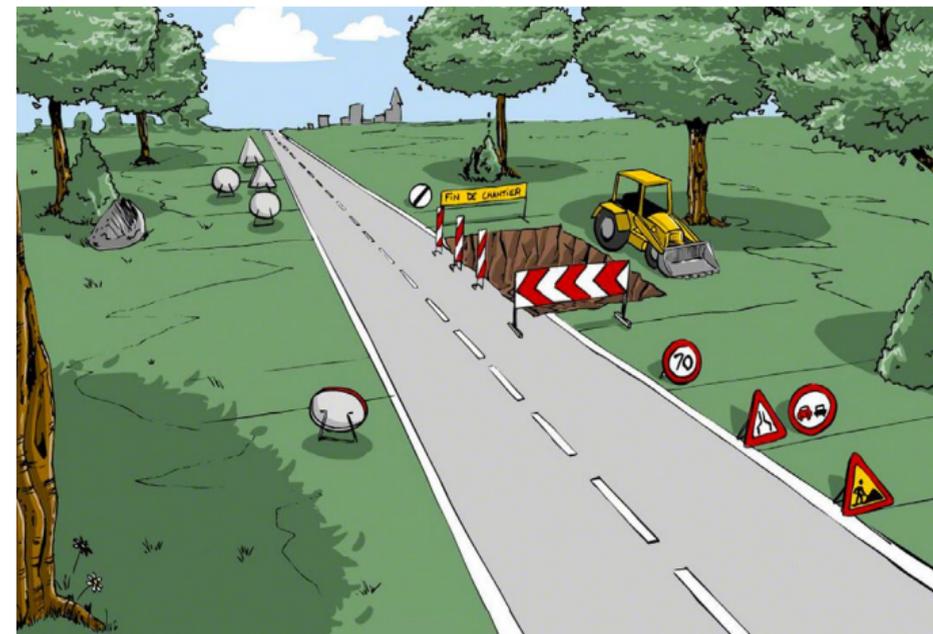
ENVIRONNEMENT

بيئة



• Evitez les surconsommations d'eau et d'électricité

• تجنب الإفراط في استهلاك المياه و الكهرباء

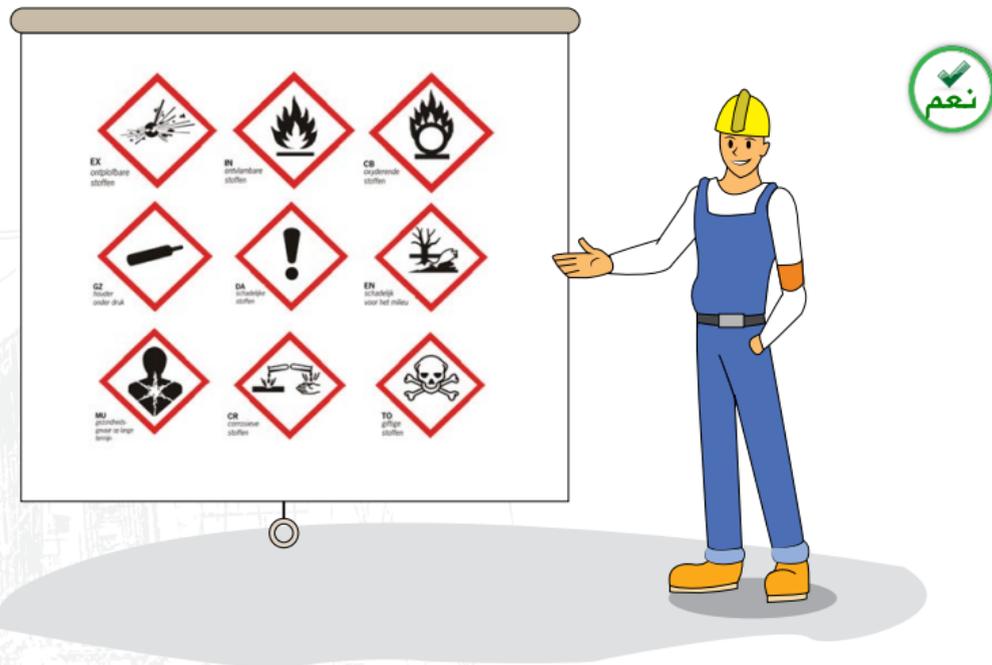


• Protégez les arbres présents sur le chantier • احمي الأشجار الموجودة على الموقع



PRODUITS ET MATERIAUX DANGEREUX

المنتجات و المواد الخطرة



- Apprenez toujours à lire les étiquettes des produits dangereux
- تعلم دائما قراءة علامات المواد الخطرة



- لا تصب المواد الخطرة في وعاء غير مسماة
- Ne transvasez pas un produit dangereux dans un récipient non-étiqueté ou alimentaire



EN CAS D'ACCIDENT

في حالة وقوع حادث



• لا تحرك الضحية إلا إذا كان هناك خطر معين (حريق، غاز ...)

- Ne déplacez la victime que s'il subsiste un danger imminent particulier (gaz, feu ...)



- Prévenez immédiatement les secours de chantier au :
- اتصل على الفور بالإسعاف على :

15 - 150 المطفائي
POMPIERS

19 الشرطة
POLICE

177 الدرك الملكي
GENDARMERIE ROYALE





Holding Al Omrane
Siège Social : Rue Boundoq, Mail Central,
Hay Riad - Rabat
Tél : 05 37 56 91 91 - Fax : 05 37 56 63 92
www.alomrane.ma